GK/HO

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2014-396 /PRES/PM/MFPTSS/MEF portant octroi d'un mois de pension gratuite aux pensionnés de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

LE PRÉSIDENT DU FASO, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038 /PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

- VU la loi n°047/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats ;
- VU la loi n°015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale des travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso;
- VU la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- VU le décret n°2007-413/PRES/PM/MFB du 10 juillet 2007 portant statut général des établissements publics de prévoyance sociale;
- VU le décret n°2007-735/PRES/PM/MTSS/MEF du 14 novembre 2007 portant transformation de la Caisse nationale de sécurité sociale en établissement public de prévoyance sociale;
- VU le décret n°2007-736/PRES/PM/MTSS/MEF du 14 novembre 2007 portant statuts particuliers de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
- VU le décret n°2008-155/PRES/PM/MFRE/MEF du 3 avril 2008 portant transformation de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires en établissement public de prévoyance sociale;
- VU le décret n°2008-156/PRES/PM/MFPRE/MEF du 3 avril 2008 portant approbation des statuts particuliers de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO);

115AG-N-00303

- VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n°2013-1308/PRES/PM/MFPTSS du 31 décembre 2013 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale;
- Sur rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 avril 2014 ;

## **DECRETE**

- Article 1: Il est accordé à titre exceptionnel au titre de l'année 2014, un mois de pension gratuite à tous les pensionnés de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- Article 2: Sont éligibles au bénéfice des dispositions du présent décret, les pensionnés régulièrement inscrits dans les registres des pensions de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Article 3: Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 mai 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Be mbant

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

Vincent ZAKANE